

La procédure pénale est l'objet de mutations enchevêtrées engageant des enjeux multiples. A l'heure des soixante ans de l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale, il apparaît que le mouvement de recomposition engagé il y a une trentaine d'années va *crescendo*. La complexité, tout à la fois, de ses causes, de ses manifestations et de ses conséquences suppose que l'analyse soit conduite selon différents angles, dans une articulation de la théorie et de la pratique et dans une liaison des disciplines qui s'intéressent à l'objet qu'est la procédure pénale (droit, sociologie, médecine, psychologie...). Ce colloque entend donc marier ces approches, en faisant dialoguer chercheurs et praticiens, par-delà les frontières disciplinaires. Il devrait ainsi permettre de mieux comprendre ce qu'est, aujourd'hui, la procédure pénale et de préciser ce qu'elle est en train de devenir.

### Comité de patronage

RUDY LAHER, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes, directeur de l'Institut d'Etudes judiciaires*

FRANÇOIS LEBORGNE, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes, directeur de l'Institut d'Etudes judiciaires*

MARIANNICK LE GUEUT, *professeur de médecine légale et de droit de la santé à l'Université de Rennes 1, directrice du master interdisciplinaire de Criminologie*

XAVIER RONSIN, *premier président de la cour d'appel de Rennes*

GILDAS ROUSSEL, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes, directeur de l'Institut d'Etudes judiciaires*

JEAN-FRANÇOIS THONY, *procureur général près la cour d'appel de Rennes*

LOÏCK VILLERBU, *professeur émérite de psychologie de l'Université Rennes 2, président de la Société bretonne de psycho-criminologie et psycho-victimologie*

### Comité scientifique

RENAUD BOUVET, *chef du service de médecine légale et pénitentiaire, CHU Rennes*

ASTRID HIRSCHMANN, *professeur de psychocriminologie, Université Caen Normandie, co-responsable scientifique*

ERIC PÉCHILLON, *professeur de droit public, Université Bretagne Sud*

LAURENT ROUSVOAL, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, UMR CNRS IODE, Université de Rennes 1, co-responsable scientifique*

| Jeudi 25 avril                       |   |
|--------------------------------------|---|
| 9h30                                 | Accueil   |
| 9h45                                 | Allocutions d'ouverture<br>MARION DEL SOL, <i>professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Rennes 1, directrice de l'UMR IODE</i><br>PHILIPPE MABO, <i>professeur de cardiologie, vice-président de l'Université de Rennes 1</i>  |
| Axe 1 : Perspective(s) systémique(s) |   |
|                                      | Présidence : XAVIER RONSIN, <i>premier président de la cour d'appel de Rennes</i>   |
| 10h                                  | <b>Premier mouvement : Quels intérêts en jeu(x) ? Entre nouvelle conception de l'intérêt général et montée des intérêts particuliers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>La question de la place de la victime<br/>MATHIEU SOULA, <i>professeur d'Histoire du droit à l'Université Paris Nanterre</i></li><li>Le partenariat public / privé et l'exécution des peines<br/>GAËTAN CLIQUENNOIS, <i>chargé de recherche CNRS en sociologie, UMR DCS, Univ. Nantes</i></li></ul> Discussion |
| 11h10                                | <b>Deuxième mouvement : Autour de la séparation des pouvoirs en procédure pénale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Le point de vue d'un juriste<br/>JEAN-BAPTISTE PERRIER, <i>professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Aix-Marseille</i></li><li>Le point de vue d'un sociologue<br/>PHILIP MILBURN, <i>professeur de sociologie à l'Université Rennes 2</i></li></ul> Discussion   |
| 12h30                                | _____ Déjeuner _____  |
|                                      | Présidence : BENOIT TESTÉ, <i>professeur de psychologie sociale à l'Université de Rennes 2</i>  |
| 13h50                                | <b>Troisième mouvement : Autour des temporalités de la procédure</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Le point de vue d'un juriste<br/>LAURENT SAENKO, <i>maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Sud</i></li><li>Le point de vue d'un psychologue<br/>PASCAL LE BAS, <i>psychologue, chargé d'enseignement aux Universités de Rennes 1 et Rennes 2</i></li></ul> Discussion   |
| 15h                                  | <b>Quatrième mouvement : Forme et fond – nouvelles interactions entre procédure et droit substantiel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Rapport général<br/>LAURENT ROUSVOAL, <i>maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Rennes 1</i></li><li>Contrepoint : Le mouvement de « procéduralisation » du droit<br/>FRÉDÉRIQUE MICHEA, <i>maître de conférences en droit public à l'Université de Rennes 1</i></li></ul> Discussion                  |
|                                      | _____ Pause _____   |
| 16h30                                | <b>Cinquième mouvement : National et non-national</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Le dépassement par l'Union européenne<br/>SILVIA ALLEGREZZA, <i>associate professor in Criminal Law, Université du Luxembourg</i></li><li>Le dépassement par le droit international<br/>IRYNA GREBENYUK, <i>docteur en droit, enseignante contractuelle à l'Université de Picardie Jules Verne</i></li></ul> Discussion   |

|       |   |
|-------|---|
| 17h40 | <b>Sixième mouvement : Pénal et non-pénal</b> <ul style="list-style-type: none"><li>L'extension des garanties des droits fondamentaux à la répression non pénale<br/>ANNE SIMON, <i>maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne</i></li><li>La contagion des atteintes aux libertés. L'exploitation des fichiers non pénaux à des fins pénales<br/>PAULINE LE MONNIER DE GOUVILLE, <i>maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas</i></li></ul> Discussion |
| 18h45 | Fin de la première journée  |

| Vendredi 26 avril                 |   |
|-----------------------------------|---|
| Axe 2 : Résonances et dissonances |   |
|                                   | Présidence : MARIANNICK LE GUEUT, <i>professeur de médecine légale et de droit de la santé de l'Université de Rennes 1, directrice du Master Criminologie</i>   |
| 8h45                              | <b>Mouvement introductif : Le droit et la « criminologie »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Le point de vue d'un juriste<br/>GEORGES FOURNIER, <i>Doyen honoraire de la Faculté de droit et de science politique de Rennes</i></li><li>Le point de vue d'une psycho-criminologue<br/>ASTRID HIRSCHMANN, <i>professeur de psychologie à l'Université Caen-Normandie</i></li></ul> Discussion – Pause  |
| 10h15                             | <b>Ateliers interdisciplinaires – Première vague</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Atelier A : Entre soin et répression. Quelles méthodes pour quelles évaluations ?<br/>Rapport introductif<br/>ASTRID HIRSCHMANN, <i>professeur de psychologie à l'Université Caen-Normandie</i><br/>Intervenants<br/>RENAUD BOUVET, <i>chef du service de médecine légale et pénitentiaire du CHU de Rennes</i><br/>JEAN-LOUIS LESAIN, <i>président honoraire de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes</i><br/>LAURENT ROUSVOAL, <i>maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Rennes 1</i></li><li>Atelier B : La prise en charge des victimes mineures<br/>Rapport introductif<br/>DIANA VILLEGAS, <i>maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas</i><br/>Intervenants :<br/>ADJUDANT BRUNO BELIN, <i>brigade de gendarmerie de Saint-Malo</i><br/>MAÏTÉ CHAPPRON, <i>psychologue, centre hospitalier de Saint-Malo</i><br/>ME CÉCILE DE OLIVEIRA, <i>avocate au Barreau de Nantes</i></li><li>Atelier C : Les procédures dérogatoires. L'exemple de la criminalité organisée<br/>Rapport introductif<br/>GILDAS ROUSSEL, <i>maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bretagne occidentale</i><br/>Intervenants<br/>YANN CHOUCQ, <i>Avocat honoraire au Barreau de Nantes, président honoraire du CRFPA de Rennes</i><br/>MARION GUENOT, <i>docteure en science politique, Université Paris 8</i><br/>JEAN-FRANÇOIS THONY, <i>procureur général près la cour d'appel de Rennes</i></li></ul> |
| 12h45                             | _____ Déjeuner _____  |

14h00

**Ateliers interdisciplinaires – Seconde vague**

- Atelier A : Entre soin et répression. Débats autour des Unités pour malades difficiles (UMD)
  - Rapport introductif  
ERIC PÉCHILLON, *professeur de droit public à l'Université de Bretagne Sud*
  - Intervenants  
GAËTAN CLIQUENNOIS, *chargé de recherches CNRS en sociologie, UMR DCS*  
DENIS CHATEAUX, *médecin-chef de l'UMD du centre hospitalier de Plouguernevel*  
CAROLINE GOSSET, *vice-présidente du Tribunal de grande instance de Saint-Brieuc en charge de l'application des peines*  
LIVIA VELPRY, *maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Paris 8 – Saint-Denis*
- Atelier B : Nouvelles technologies et preuve pénale
  - Rapport introductif  
VIKY FERREIRA, *docteur en droit, enseignante contractuelle à l'Université de Rennes 1*
  - Intervenants  
RENAUD BOUVET, *chef du service de médecine légale et pénitentiaire du CHU de Rennes*  
ALAIN SOMAT, *professeur de psychologie sociale à l'Université Rennes 2*  
LIEUTENANT-COLONEL PHILIPPE SOUPÉ, *officier coordonnateur du renseignement criminel, Région de gendarmerie Bretagne*
- Atelier C : Procédures alternatives et justice restaurative
  - Rapport introductif  
SYLVIE GRUNVALD, *maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes*
  - Intervenants  
PASCAL BOUGY, *avocat général près la cour d'appel de Rennes*  
THIERRY FILLION, *avocat au Barreau de Rennes*  
PHILIP MILBURN, *professeur de sociologie à l'Université Rennes 2*

16h45

**Conclusion des grands témoins : Demain, un autre rapport à une autre procédure ?**  
 JEAN DANET, *maître de conférences à l'Université de Nantes, ancien membre du Conseil supérieur de la Magistrature*  
 LOÏCK VILLERBU, *professeur émérite de psychologie de l'Université Rennes 2, président de la Société bretonne de psychocriminologie*

17h45

Fin du colloque

**Responsables scientifiques**

**Astrid Hirschelmann**

professeur de psychologie clinique et pathologique,  
Laboratoire de psychologie, Université Caen Normandie

**Laurent Rousvoal**

maître de conférences en droit privé et sciences criminelles,  
IODE, UMR CNRS 6262, Université de Rennes 1

**Informations pratiques :**

Jeudi 25 avril, Faculté de médecine de Rennes  
Vendredi 26 avril, Faculté de droit et de science politique de Rennes

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

Inscriptions :

[iode.univ-rennes1.fr](http://iode.univ-rennes1.fr)

Contact

[stephanie.annee@univ-rennes1.fr](mailto:stephanie.annee@univ-rennes1.fr)



Conception et réalisation : [studioaphiloge.com](http://studioaphiloge.com) - UR1 - Impression : service de reprographie UR1 - Crédits photo : © Platond au Musée des civilisations anatoliennes, Ankara, Turquie, Wikimedia Commons

**Les mutations  
de la procédure pénale**

Regards croisés à l'occasion des soixante ans  
du Code de procédure pénale

**Jeudi 25  
&  
Vendredi 26  
avril 2019**

**Programme**

**Jeudi 25**  
Faculté de médecine - Amphi A - Bât 2  
2 av. du Professeur Léon Bernard - Rennes

**Vendredi 26**  
Faculté de droit et de science politique  
9 rue Jean Macé - Rennes - Amphi III